



Remariage après reconduite a la frontiere??

Par **bati**, le **27/08/2009** à **16:00**

Bonjour,
je suis nouveau sur ce forum
en effet la prefecture m avait refusé la delvrance d un titre de séjour de 10 ans sachant que je suis marié en 2004 pour absence de vie commune(je tiens juste à préciser que j ai tjr vécu avec ma femme jusque la), depuis j ai fais un recours au tribunal accompagné d un avocat et la on me refuse encore, ensuite j ai fait un recours au niveau de la cour d appel et la semaine dernière j apprend que ma requete est de nouveau rejeté;
la procédure a duré 2 ans et entre temps ma relation avec ma femme s est dégradé aussi et on est vraiment au bout d un divorce
qu est ce que vous me conseillez de faire afin d obtenir mes papiers? est ce que j ai le droit de me remarier si je trouve une autre femme sans que la reconduite a la frontiere m empeche de me remarier??
si ça peut m aider je tiens juste a préciser que j ai un diplome d etudes supérieures que j ai obtenu en france;
je vous remercie beaucoup d avance

Par **anais16**, le **02/09/2009** à **21:27**

Bonjour,

vous pourrez vous remarier une fois que vous serez effectivement divorcé.

Attention cependant pour vous remarier alors que vous êtes sans papiers et sous OQTF:
renseignez vous bien sur votre mairie. Certaines communes (de droite surtout), transmettent

systématiquement les demandes au procureur pour enquête et une arrestation est possible. Pour votre projet de mariage, faites vous aidé par une association de droit des étrangers près de chez vous (ASTI, LDH, Cimade...).

Pour le diplôme, cela ne vous donne pas en soi droit à des papiers. Vous pourriez toujours tenter d'obtenir une promesse d'embauche pour un emploi qualifié selon vos compétences, mais l'emploi devrait faire parti de la liste des 30 métiers en tension. De plus, à ne pas tenter tant que l'OQTF est toujours exécutoire!

Par **bati**, le **03/09/2009** à **13:34**

MECI BEAUCOUP

Par **bati**, le **03/09/2009** à **13:54**

une autre question
un divorce a l amiable sa prend combien de temps??

Par **anais16**, le **03/09/2009** à **20:15**

aucun idée, posez la question dans la section droit civil et familial du forum.